

**Le sénateur Fournier:** Pensez-y. Quelles sont vos raisons?

**Le président:** Il vient de vous les donner. Il dit avoir tenté de couper les cheveux de son fils et n'y avoir pas réussi.

**Le sénateur Fournier:** Je désire connaître votre opinion à cet égard. Je crois fermement aux exigences du ministère de la Main-d'œuvre pour certains métiers, mais dans certains cas les normes sont trop élevées, parce que b'en souvent on peut améliorer l'instruction d'un garçon ou d'un homme. On l'a déjà fait. Malgré tout il est citoyen canadien. Il a une famille. Il doit subvenir à ses besoins. Il y a des facilités. Nous savons qu'il ne deviendra jamais un expert dans sa carrière, mais il aura un métier. Nous lui enlevons toute chance de succès, parce qu'il ne possède qu'un diplôme de douzième. Il n'aura jamais celui de treizième.

**M. McNamara:** M. McKinnon est plus qualifié que moi pour émettre des observations à ce sujet. Il me semble que tout organisme constitué d'êtres humains aura tendance, pour des buts d'ordre personnel, à agir de telle sorte que ses membres en fassent un organisme hermétique. Ce malaise existe au sein de l'Association des Ingénieurs professionnels. Nous en sommes conscients et nous essayons de l'éviter. J'ai la certitude qu'il en est de même pour les organismes de métier. Ces organismes sont humains aussi.

**M. McKinnon:** Monsieur le président, je tiens à préciser un point. Je pense que les personnes dont vous parlez à propos des exigences plus élevées en matière d'éducation, sont plus probablement des adultes dont l'âge varie entre 30 et 50 ans et non des jeunes, vu que le niveau d'éducation des jeunes est bien plus élevé aujourd'hui que dans le passé.

Je pense que les personnes qui sont dans l'impasse, comme dit M. McNamara, rentrent dans cette catégorie. Ce sont elles qui sont aux prises avec le problème. Je pense que ce sont également elles qui, pour ainsi dire, sont peu à peu écartées du marché du travail.

Lorsque nous aurons écarté cette catégorie particulière, nous comptons que les jeunes gens, qui arriveront alors sur le marché du travail, accompliront les tâches que nous désirons qu'ils fassent. Nous sommes en train de mettre au rancart tous les groupes de gens avancés en âge.

**Le sénateur Fournier:** C'est une bonne réplique, mais elle n'explique pas tout.

**Le président:** Cela est très sensé.

**Le sénateur Quart:** J'ai une dernière question à poser pour faire suite à celle du sénateur Fournier. Cette question a également toujours été l'une de mes favorites et a trait à

l'incapacité du ministère de la Main-d'œuvre de produire des résultats. Depuis que je suis ici j'ai écouté à plusieurs reprises les émissions de radio et je n'y ai jamais entendu annoncer, comme cela se fait quelquefois à Ottawa, que le ministère de la Main-d'œuvre avait des emplois à offrir. Publie-t-on ici une liste quelconque des emplois disponibles?

**Le président:** On fait les mêmes annonces ici. J'en ai entendu ce matin; c'est le même genre d'annonces qui passent sur les ondes des postes d'Ottawa, sauf que ce matin on recherchait un couple pour qui on avait du travail dans la région. Il y a quatre ou cinq emplois qui ont été annoncés sur les ondes de Radio-Canada.

**Le sénateur Quart:** Voulez-vous dire que cela a paru dans les journaux?

**Le président:** Non, c'était radiodiffusé.

**Le sénateur Quart:** J'ai dû être à l'écoute d'un autre poste.

**Le président:** C'est une annonce ordinaire que l'on diffuse partout au pays.

**Le sénateur Hastings:** Je me demande si nous pouvons revenir à notre thème de l'éducation. Avez-vous dit qu'il y avait 854 ingénieurs agréés dans la province?

**M. McNamara:** Je pense qu'il y en a environ 830.

**Le sénateur Hastings:** Combien d'ingénieurs a-t-on brevetés et inscrits durant la dernière période d'enquête?

**M. McNamara:** Durant les deux ou trois dernières années, le nombre de membres a augmenté d'environ 40 à 60 par année.

**Le sénateur Hastings:** Mettons 50 par année.

**M. McNamara:** Oui.

**Le sénateur Hastings:** Parmi ces 50 ingénieurs, combien ont reçu leur formation de base à l'étranger? En d'autres mots, combien selon vous ont reçu leur éducation et leur diplôme dans un autre pays et, à la suite d'un transfert, se sont joints à votre organisme?

**M. McNamara:** Je ne dispose d'aucune donnée statistique, mais comme je fais partie du conseil et que je reçois ces demandes, je puis hasarder une proportion inférieure à 5 p. 100. Je pense que je suis généreux en allouant 5 p. 100. Il se peut que ce soit moins tout particulièrement dans cette région. La plupart de nos membres sont diplômés des universités des provinces Maritimes.

**Le sénateur Hastings:** J'ai personnellement entendu des critiques au sujet de vos exigences qui seraient trop élevées en matière d'é-